ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Dechets radioactifs

Question écrite n° 58244

Texte de la question

M Michel Pelchat demande a Mme le ministre de l'environnement quel compte il faut tenir de rumeurs selon lesquelles elle envisage d'autoriser un seuil d'exemption pour les dechets faiblement radioactifs et lui fait part de son inquietude dans l'eventualite de l'adoption d'un tel projet. Aussi il lui demande si elle n'estime pas souhaitable de prevoir un debat au Parlement a ce propos.

Texte de la réponse

Reponse. - La gestion des dechets faiblement radioactifs suscite de multiples interrogations de nos concitoyens, et doit sans aucun doute etre amelioree. En vue d'etre mieux eclaire sur cette question, le Gouvernement a demande a une commission d'experts, dans le cadre du Conseil superieur de surete et d'information nucleaires, d'etablir un bilan precis de l'ensemble des entreposages de matieres radioactives. Les conclusions de cette commission ont ete rendues publiques en juin 1991. Parallelement, l'office parlementaire d'evaluation des choix scientifiques et technologiques a ete saisi d'une demande d'avis sur la gestion des dechets radioactifs. Le rapport de l'office a ete rendu public le 5 mai 1992. Les deux rapports susvises concluent notamment a l'interet de definir diverses categories de dechets faiblement radioactifs en fonction des risques et nuisances associes a leur elimination, et d'adopter des procedes d'elimination diversifies adaptes a chaque categorie. Ils concluent egalement a l'interet d'admettre que certains dechets tres faiblement radioactifs puissent etre elimines, sous controle, mais sans qu'il y ait lieu de soumettre les operations d'elimination a autorisation particuliere, au titre de la radioprotection, une fois constate que tous les produits naturels sont peu ou prou radioactifs. Toutefois les points de vue ne se rejoignent pas exactement quant aux modalites precises de mise en oeuvre de cette recommandation, qui ne peut etre conduite au demeurant qu'en coherence avec la reglementation europeenne, en cours de refonte. Les conclusions de l'office et de la commission d'experts couvrent un domaine beaucoup plus large que la question qui vient d'etre evoquee. A la lumiere de ces conclusions, le Gouvernement est decide a engager et a poursuivre diverses actions visant a clarifier la gestion des dechets radioactifs en France. Ses efforts porteront dans cinq directions : l'information, la reglementation, la mobilisation des producteurs de dechets, la rehabilitation des points noirs et la preparation du demantelement des centrales nucleaires.

Données clés

Auteur : M. Pelchat Michel
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58244
Rubrique : Risques technologiques
Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2280